



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 20/09/2022

Date d'affichage : 30/09/2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt neuf septembre**, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE,

Mme Sandrine HUSSON.

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Michel BREQUIGNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Michel BREQUIGNY.

OBJET : Contrat de location du copieur Mairie

Monsieur le Maire présente à ses collègues les offres de deux sociétés pour la location et la maintenance d'un copieur à la mairie :

1. Koesio de LE VIEIL EVREUX (27) :

Pour un appareil SHARP BP70C36

Location 7 ans : 109 euros hors taxes/mois

avec un coût copie noire : 0,004 euros H.T

et un coût copie couleur : 0,04 euros H.T

2. ABR Group Solutions de BOIS GUILLAUME (76) :

Pour un appareil KYOCERA 3554ci

Location 5 ans : 112 euros hors taxes/mois

avec un coût copie noire : 0,0045 euros H.T

et un coût copie couleur : 0,045 euros H.T

Après comparaison, l'offre la mieux disante est celle de Koesio de LE VIEIL EVREUX (27) pour un appareil SHARP BP70C36

Après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), le Conseil Municipal décide :

3. **D'ACCEPTER** la proposition la mieux disante
4. **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Les crédits nécessaires seront pris à l'article 6135 et 6156 de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de EVREUX et publication par
voie d'affichage le 30/09/2022

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Michel BREQUIGNY



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

